

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Grosses-Roches



Aux contribuables de la susdite municipalité

### **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le conseil municipal de Grosses-Roches a adopté, lors de la séance du 5 décembre 2022, le règlement suivant, à savoir :

**Règlement numéro 359 modifiant le règlement numéro 346 sur la gestion contractuelle afin d'augmenter le seuil des contrats pouvant être conclus de gré à gré.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site WEB à l'adresse [www.municipalite.grossesroches.ca](http://www.municipalite.grossesroches.ca) et au bureau de la municipalité au 122, rue de la Mer à Grosses-Roches durant les heures de bureau.

Donné à Grosses-Roches, 12 décembre 2022.

*Linda Imbeault*

Linda Imbeault, g.m.a.

Directrice générale & greffière-trésorière

---